

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT D'AVESNES
VILLE DE MAUBEUGE

SEANCE DU 26 AVRIL 2017 : DELIBERATION N° 38

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Affaires Juridiques & Gestion des Assemblées

Affaire suivie par **Clodine LATOUCHE**

☎:03.27.53.75.32

Réf. : **CL / JR / I TOUBEAUX**

Date de la convocation : 18 AVRIL 2017

L'an deux mille DIX-SEPT, le vingt-six avril à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de : Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : A. DECAGNY - J-P.COULON - N. LEBLANC - M-C.MORETTI - M-C.LALY - N.GOMES - B.MORIAME - M.DANNEELS - M.GRAS - C.DEROO - N.REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C.DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J.PAQUE - J.MICHAUX - G.CAMBRELENG - P.MATAGNE - C.DEMOUSTIER - P.NESEN - A.PIEGAY - R.PILATO - A.NEZZARI - S.SERHANI - D.DEJARDIN - S.LOCOCCILO - S.CORDIER - F.LEFEBVRE - N.TAJDIRT - F. TRINCARETTO - J-Y.HERBEUVAL - M-P.ROPITAL - F. FEKIH - C.DI POMPEO - S.ZATAR - N.MONTFORT - X.DUBOIS - B FEDELI - L-A.DE BEJARRY

EXCUSE(S) AYANT DONNE POUVOIR :

**Naguib REFFAS (à Jean-Pierre COULON)
Christian DEMUYNCK (à Nicolas LEBLANC)
Jocelyne MICHAUX (à Marie-Charles LALY)
Pascaline MATAGNE (à Bernadette MORIAME)
Corine DEMOUSTIER (à Arnaud DECAGNY)
André PIEGAY (à Yves ZUMSTEIN°)
Denis DEJARDIN (à Stéphanie CORDIER)
Naëlle TAJDIRT (à Samia SERHANI)
Louis-Armand DE BEJARRY (à Béatrice FEDELI)**

EXCUSE(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS

ABSENT(E)S :

Abdelhakim NEZZARI - Christophe DI POMPEO

SECRETAIRE DE SEANCE : Frédéric LEFEBVRE

OBJET N° 9: Mise aux normes et sécurisation de bâtiments publics :

- **Demande de subvention au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2017 (D.S.I.L.)**
- **Autorisation d'engagement de travaux**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles :

- L.1111-10 relatif au financement des projets,
- L.2331-4 et L.2331-6 relatifs aux recettes de fonctionnement et d'investissement du budget communal,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article R.123-2 relatif aux Etablissements Recevant du Public,

Vu la loi n°2016-1917 du 29 décembre 2016 de finances pour 2017, notamment l'article 141 portant création de la Dotation budgétaire de Soutien à l'Investissement des communes (D.S.I.L.),

Vu le décret n°2012-716 du 7 mai 2012 pris pour l'application des articles L.1111-8 et L.1111-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la circulaire *NOR ARCC1702408J* en date du 24 janvier 2017 du Ministre de l'Aménagement du Territoire, de la Ruralité et des Collectivités Territoriales relative au soutien à l'investissement public local,

Vu la circulaire en date du 09 février 2017 du Préfet du Nord relative à la dotation de soutien à l'investissement public,

Vu l'avis favorable en date du 24 mars 2017 émis par la Commission Municipale « Finances, Travaux, Environnement »,

Considérant que la Commune peut recevoir tant en fonctionnement qu'en investissement, des subventions d'Etat, de la Région et du Département.

Considérant que, pour l'année 2017, le gouvernement a consacré une enveloppe budgétaire de 440 millions d'euros aux grandes priorités d'investissement, destinée à alimenter la D.S.I.L.

Que les projets d'investissement des communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre relevant des thématiques suivantes peuvent bénéficier d'une subvention au titre du D.S.I.L. :

- la rénovation thermique,
- la transition énergétique,
- le développement des énergies renouvelables,
- la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics,
- le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité et de la

construction de logements,

- le développement du numérique et de la téléphonie mobile,
- la réalisation d'hébergements et d'équipements publics rendus nécessaires par l'accroissement du nombre d'habitants.

Considérant que le taux de subvention sollicité au titre du D.S.I.L. ne doit pas excéder 40% du coût total hors taxe de l'opération.

Que le montant total des aides publiques ne doit pas excéder 80% du coût total hors taxe.

Considérant que la Ville de Maubeuge souhaite poursuivre son effort de mise aux normes et de sécurisation de ses bâtiments publics, Etablissements Recevant du Public (E.R.P.).

Que, plus précisément, les bâtiments concernés par les travaux sont :

- l'école Primaire De Joyeuse,
- les groupes scolaires Andersen/Victor Hugo, Corneille/Marronniers, Jules Ferry/Jardins du Tilleul,
- les gymnases Génaudet, BSM, Paillot,
- la salle polyvalente du Jeu de Paume,
- le Centre social de la Fraternité,
- l'Espace Multi Accueil,
- l'Hôtel de Ville.

Que ces travaux permettront d'assurer la sécurité de l'ensemble des usagers fréquentant les équipements ci-dessus répertoriés.

Considérant que ce projet, relevant de la thématique « *mise aux normes et la sécurisation des équipements publics* », est éligible à la D.S.I.L..

Par ces motifs, il est proposé au Conseil Municipal:

- d'approuver le projet de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics proposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel,

Opérations	Dépense H.T.	Recettes prévisionnelles	%	Montant
Ecole primaire De Joyeuse	4 583,33€	D.S.I.L. 2017	40%	217 889,99€
Gymnase BSM	18 750,00€			
Gymnase Génaudet	4 166,67€			
Salle polyvalente du Jeu de paume	2 500,00€			
Centre social de la Fraternité	4 683,33€			
Gymnase Paillot	13 333,33€			
Groupe scolaire Andersen/Hugo	20 833,33€			
Espace Multi-Accueil	1 166,67€	Ville de Maubeuge	60%	326 835,00€
Ecole Corneille/Marronniers	35 000,00€			
Ecole Jules Ferry/Jardins du tilleul	40 000,00€			
Hôtel de Ville	399 708,33€			
Total	544 724,99€	Total	100%	544 724,99€

- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) auprès de l'Etat pour un montant de 217 889,99€.
- d'autoriser l'engagement des travaux et les dépenses afférentes dans le cadre du budget primitif,
- d'autoriser Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve :**
 - le projet de mise aux normes et sécurisation des bâtiments publics proposé ci-dessus,
 - le plan de financement prévisionnel ci-après,

Opérations	Dépense H.T.	Recettes prévisionnelles	%	Montant
Ecole primaire De Joyeuse	4 583,33€	D.S.I.L. 2017	40%	217 889,99€
Gymnase BSM	18 750,00€			
Gymnase Génaudet	4 166,67€			
Salle polyvalente du Jeu de paume	2 500,00€			
Centre social de la Fraternité	4 683,33€			
Gymnase Paillot	13 333,33€			
Groupe scolaire Andersen/Hugo	20 833,33€			
Espace Multi-Accueil	1 166,67€			
Ecole Corneille/Marronniers	35 000,00€			
Ecole Jules Ferry/Jardins du tilleul	40 000,00€			
Hôtel de Ville	399 708,33€			
Total	544 724,99€	Total	100%	544 724,99€

Autorise :

- Monsieur le Maire ou son délégataire à solliciter la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (D.S.I.L.) auprès de l'Etat pour un montant de 217 889,99€.
- l'engagement des travaux et les dépenses afférentes dans le cadre du budget primitif,
- Monsieur le Maire ou son délégataire à signer tous documents relatifs à ce dossier.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,


Arnaud DECAGNY

